

Réforme de l'assurance chômage : finalement, elle reste....

23 juillet 2020



Face à la fronde de l'ensemble des syndicats qui en exigent l'abrogation, Macron avait promis des "ajustements" à sa réforme unilatérale de l'assurance chômage de 2019. Depuis, le nouveau premier ministre en a annoncé le report à début 2021. Finalement, le gouvernement prévoit que le premier volet de la réforme, entré en application au 1er novembre 2019, s'appliquera quand même à toutes les personnes ayant perdu leur emploi avant le 1er août 2020 ! Bref alors qu'il avait été annoncé que la réforme devait être revue du fait du contexte économique lié au confinement, le gouvernement appliquera quand même son premier volet à des centaines de milliers de personnes, à commencer par les plus précaires et intérimaires mis à la porte pendant le confinement !

Ce qui signifie que seul-es les travailleurs-euses mis-es au chômage entre le 1er août et le 31 décembre 2020 n'auront pas à justifier d'avoir travaillé 6 mois sur les 2 dernières années. Mais ce ne sera pas pour autant un retour à avant. Une sorte de régime dérogatoire leur sera ainsi appliqué. Ainsi s'ils et elles devront justifier de 4 mois travaillés comme avant la réforme, la durée sur laquelle cette période est calculée restera inchangée à 24 mois (au lieu de 28 auparavant) : elle sera donc plus courte ! Quant à la période de rechargement des droits, elle est fixée à 4 mois (au lieu d'un seul avant la réforme)... Sachant qu'au 1er janvier 2021, ce sera application de la réforme dans toute sa brutalité, et donc du deuxième volet qui calcule les droits sur période travaillée et non travaillée. Rappelons que selon les propres chiffres de l'UNEDIC, ce volet provoquera la baisse de moitié des allocations de centaines de milliers de personnes !!

Ce gouvernement n'aura donc pas mis longtemps à déchirer le voile sur sa véritable nature. Libérale et sécuritaire, tout l'opposé de ce que la population et la société réclament. Tout ce qui est de nature à construire la justice sociale est et sera mis de côté afin de satisfaire les appétits financiers. Le monde d'après, c'est donc bien le monde d'avant pour la finance et le grand patronat. Ne rien apprendre et défoncer les conquêtes sociales pour engranger toujours plus de profits.

En septembre, avant partout où c'est possible, nous exigerons dans la rue et en grève l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage, l'abandon de celle des retraites. Nous manifesterons pour la justice sociale, pour la justice climatique, pour la justice environnementale. Sans égalité ni justice, pas de paix.

Partout et dans tous les lieux de travail, construisons par la grève et la manifestation un monde émancipateur permettant de disposer de revenus et de conditions de vie dignes sans discriminations, un autre avenir sans Macron et son monde.

Réforme de l'assurance chômage : finalement, elle reste...

Face à la fronde de l'ensemble des syndicats qui en exigent l'abrogation, Macron avait promis des "ajustements" à sa réforme unilatérale de l'assurance chômage de 2019. Depuis, le nouveau premier ministre en a annoncé le report à début 2021. Finalement, le gouvernement prévoit que le premier volet de la réforme, entré en application au 1er novembre 2019, s'appliquera quand même à toutes les personnes ayant perdu leur emploi avant le 1er août 2020 ! Bref alors qu'il avait été annoncé que la réforme devait être revue du fait du contexte économique lié au confinement, le gouvernement appliquera quand même son premier volet à des centaines de milliers de personnes, à commencer par les plus précaires et intérimaires mis à la porte pendant le confinement !

Ce qui signifie que seul-es les travailleurs-euses mis-es au chômage entre le 1er août et le 31 décembre 2020 n'auront pas à justifier d'avoir travaillé 6 mois sur les 2 dernières années. Mais ce ne sera pas pour autant un retour à avant. Une sorte de régime dérogatoire leur sera ainsi appliqué. Ainsi s'ils et elles devront justifier de 4 mois travaillés comme avant la réforme, la durée sur laquelle cette période est calculée restera inchangée à 24 mois (au lieu de 28 auparavant) : elle sera donc plus courte ! Quant à la période de rechargement des droits, elle est fixée à 4 mois (au lieu d'un seul avant la réforme)... Sachant qu'au 1er janvier 2021, ce sera application de la réforme dans toute sa brutalité, et donc du deuxième volet qui calcule les droits sur période travaillée **et** non travaillée. Rappelons que selon les propres chiffres de l'UNEDIC, ce volet provoquera la baisse de moitié des allocations de centaines de milliers de personnes !!

Ce gouvernement n'aura donc pas mis longtemps à déchirer le voile sur sa véritable nature. Libérale et sécuritaire, tout l'opposé de ce que la population et la société réclament. Tout ce qui est de nature à construire la justice sociale est et sera mis de côté afin de satisfaire les appétits financiers. Le monde d'après, c'est donc bien le monde d'avant pour la finance et le grand patronat. Ne rien apprendre et défoncer les conquêtes sociales pour engranger toujours plus de profits.

En septembre, avant partout où c'est possible, nous exigerons dans la rue et en grève l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage, l'abandon de celle des retraites. Nous manifesterons pour la justice sociale, pour la justice climatique, pour la justice environnementale. **Sans égalité ni justice, pas de paix.**

Partout et dans tous les lieux de travail, construisons par la grève et la manifestation un monde émancipateur permettant de disposer de revenus et de conditions de vie dignes sans discriminations, un autre avenir sans Macron et son monde.

Paris, le 23 juillet 2020

• Emplacement : PRESSE > Communiqués >

• Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Reforme-de-l-assurance-chomage-finalement-elle-reste>

